

LES ACTEURS INTERVENANT DANS VOTRE PLAN D'AIDES

L'ÉVALUATEUR

Évalue votre besoin à domicile et vous préconise un plan d'aides en fonction de votre situation et de vos besoins.

LA CAISSE DE RETRAITE

Valide le plan d'aides et notifie la décision.

LES PROFESSIONNELS DE L'AIDE À DOMICILE

Mettent en œuvre les prestations du plan d'aides. Si un coordinateur est désigné, il assure le suivi personnalisé de votre plan d'aides.

☐ Plan d'aides avec un coordinateur désigné

Coordonnées de votre ÉVALUATEUR

Coordonnées du COORDINATEUR

Vos activités de prévention

Retrouvez les activités proches de chez vous sur pourbienvieillir.fr



lassuranceretraite.fr



3960

Service gratuit
+ prix appel

De l'étranger, composez le +33 9 71 10 39 60



Pour nous écrire, retrouvez l'adresse de votre caisse régionale sur lassuranceretraite.fr, rubrique **Contacts**



LE PLAN D'AIDES OSCAR

ma pochette pour ne rien oublier

Cette pochette me permettra de conserver tous les documents et factures de mon plan d'aides.

LE SUIVI DE MON PLAN D'AIDES

Le forfait prévention propose des actions de prévention et de lien social (mobilité, vie quotidienne, sécurité, etc.). Les prestations de ce forfait sont prises en charge à 100 % par l'Assurance retraite, dans la limite de 500 € par an.

Les heures d'accompagnement sont prises en charge en fonction du taux de participation de l'Assurance retraite défini selon un barème national.

La grille vous permet de suivre la réception des pièces justificatives (cochez la date à réception).
Gardez bien tous vos justificatifs et factures !

[illegible]

**LE PLAN D'AIDES OSCAR
VOUS PROPOSE DES AIDES ET
SERVICES PERSONNALISÉS QUI
RÉPONDENT À VOS BESOINS.**

**IL A POUR OBJECTIF D'AMÉLIORER ET DE SOUTENIR
VOTRE AUTONOMIE À DOMICILE.**

1 **Un forfait prévention**
pris en charge à 100 % par l'Assurance retraite
dans la limite de 500 €.

2 Des heures d'accompagnement et de prévention à domicile prises en charge en fonction du taux de participation de l'Assurance retraite défini selon un barème national.

3 Des programmes de prévention

ateliers collectifs, conférences, forums, Seniors en vacances, etc.

4 Un forfait de coordination sous condition. Pris en charge à 100 % par l'Assurance retraite.

NOTES